



ENSEMBLE A SERS

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL

N° 15

MAI 2019

SOMMAIRE :

Page 1
Edito

Pages 2 à 3
Synthèses, délibérations et extraits des conseils municipaux

Page 3 à 5
Budget

Pages 6 et 7
Nos nounous agréées

Page 8 et 9
Infos

Page 10 à 12
Les entrepreneurs Sersois

Page 13 à 14
Infos

Pages 15 à 20
Vie associative et communale

Responsable de Publication

M. Roland VEAUX

Commission de rédaction

Mme Christiane DUTEIL
M. Jean-Bernard FERNANDEZ
M. Patrick MAGNON
M. Patrick ANDRIEUX

Horaires d'ouverture de la MAIRIE

LUNDI }
MARDI } 9h00 à 13h00
MERCREDI }
VENDREDI }
JEUDI } 13h30 à 17h30

MAIRIE DE SERS 16410
Tél. : 05.45.24.91.10
Fax : 05.45.24.03.32

Courriel :
mairie.sers16@wanadoo.fr

Bulletin imprimé par nos soins
Dépôt légal N° 40/ 2002-LI

Numéro 15 / Mai 2019
« Ensemble à Sers »

Edito

Le budget 2019 a été voté à l'unanimité lors de la dernière réunion du Conseil Municipal.

Une nouvelle fois depuis plus de 20 ans les taux n'ont pas été augmentés conformément à nos engagements . Vous trouverez dans ce bulletin les informations relatives à ce budget 2019 . Celui-ci nous permet , comme chaque année , un certain nombre de travaux de voirie , d'entretien et d'amélioration des bâtiments communaux.

Au cours de cette année chaque habitation se verra attribuer un numéro de rue ou de route afin de faciliter la distribution du courrier , les livraisons diverses et pour plus tard l'arrivée de la fibre . Une note explicative et une plaque vous seront adressées ultérieurement .

Lors de cette dernière séance du Conseil Municipal , ont été abordés de nombreux autres points concernant l'avenir de nos commerces , nos difficultés et nos actions .

L'ouverture d'un débit de tabac nécessaire en complément à un commerce a été refusée par les services des Douanes s'appuyant sur l'avis négatif du Syndicat des buralistes . Et dire que tout doit être entrepris pour revitaliser nos centres-bourgs ! J'interviens à nouveau à ce sujet en demandant l'appui de la Préfecture . Nous relançons l'appel à la réouverture de la boucherie mais les professionnels sont rares... La Chambre des Métiers doit nous épauler dans cette démarche.

Nous gardons espoir d'ouverture d'un bar d'ici quelques mois .

Nous préparons par ailleurs la 2^{ème} tranche d'aménagement du bourg (Place de la Bascule – Place du Champ de Foire) après le passage de l'assainissement collectif route de la Trappe .

Nous expliquerons ces projets lors des prochains bulletins municipaux.

Je vous souhaite une bonne lecture de notre journal municipal .

Bien à vous

Le Maire

R. Veaux

Le secrétariat de la Mairie sera fermé Vendredi 31 Mai
En cas d'urgence s'adresser à un élu.

Séance
Des séances du
18 Décembre
2018
26 Février
2019
et
2 Avril 2019

Synthèses, délibérations et extraits des conseils municipaux

Noms des rues : En travaillant sur la numérotation des habitations, il a été constaté que certaines voies n'ont pas de noms. Il convient donc de régulariser la situation et les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de nommer les voies qui ne le sont pas.

Modifications des statuts du SIVOS SERS VOUZAN : Les membres du Comité Syndical du SIVOS SERS VOUZAN ont décidé une modification des statuts du SIVOS notamment pour la pause méridienne qui sera désormais une compétence communale. Chaque Conseil Municipal doit délibérer.

Par conséquent, les nouveaux statuts du SIVOS sont étudiés et adoptés à l'unanimité.

Convention salle des fêtes : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un problème récurrent concernant le tri des déchets lors de la location de la salle des fêtes à des particuliers ou lors de prêts aux associations. Les associations bénéficiant d'une location à titre gratuit devront désormais laisser une caution de 100€ qui pourra ne pas être restituée en cas de détérioration des installations ou de la mauvaise utilisation des bacs de collecte. Les locations à titre payant seront informées de la nécessité du tri sélectif.

Prix du chauffage : Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des bâtiments communaux sont chauffés par les chaudières communes (bois ou gaz). Les logements ont des sous-compteurs pour contrôler leurs consommations. Après discussion les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de fixer le prix du kwh à 0.070€

Achat de sapins : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil d'une rencontre avec la Présidente de l'Association de l'APE de SERS-VOUZAN. Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'accorder une subvention d'un montant de 85€ pour l'achat des sapins de Noël.

Recensement de la population : Monsieur Le Maire rappelle au conseil Municipal que notre commune est concernée en 2019 par le recensement de la population. A cet effet, deux agents recenseurs ont été recrutés. Monsieur le Maire précise que l'un d'eux est bénévole. Il appartient au Conseil Municipal de fixer la rémunération qui sera attribuée. Monsieur le Maire propose d'établir cette rémunération en fonction du nombre de questionnaires, de la façon suivante : 0,50 € par feuille de logement et 1 € par bulletin individuel ainsi que 30€ par demi-journée de formation. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rémunérer l'agent recenseur comme défini ci-dessus.

Vente d'une partie du bâtiment Uramel : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du bornage du bâtiment Uramel effectué par Jean Paul ENNUYER, géomètre. En effet comme évoqué lors de précédentes réunions, Monsieur et Madame TESSON actuellement locataires d'une partie du bâtiment sont acquéreurs du local qu'ils occupent. Le prix de vente est fixé à la somme de 42 000€. Les frais de bornage seront divisés à part égale entre la commune et M. et Mme TESSON. L'acte de vente sera signé chez le notaire. Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le prix de vente et les modalités fixées ci-dessus et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Synthèses, délibérations et extraits des conseils municipaux

Gratification d'un stagiaire : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un stagiaire a effectué un stage de 2 semaines à la cantine scolaire.

Ce dernier a été sérieux dans son travail. Par conséquent, Monsieur le Maire propose d'accorder une gratification d'un montant de 100€ à ce stagiaire. Accord unanime des membres.

Convention EPF Grand Angoulême Commune de Sers : Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la convention pour les bâtiments situés sur les parcelles cadastrées A987 - A989 – A1320 – A1322.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la convention présentée et autorisent Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à ce dossier.

Budget 2019

Par principe, pour éviter les surprises en cours d'année, les prévisions de dépenses sont toujours majorées et les recettes minorées.

Comme le budget est voté, en général, au mois de mars de chaque année, celui de l'année précédente doit prévoir le fonctionnement pour les mois de janvier à mars. Cela implique une différence entre le budget voté et le budget réalisé, certains postes étant majorés pour que les recettes et les dépenses s'équilibrent et éviter de modifier le budget en cours d'année en cas de dépenses imprévues.

Dépenses de fonctionnement

Tous les postes sont sensiblement égaux par rapport à 2017 à l'exception des charges de personnel : l'augmentation est due au paiement des TAP qui n'a pas été payé en 2018, suite à un problème informatique entre la Mairie et la Trésorerie.

Pour la première fois depuis sa création, la commune abondera de 1 000€ le budget annexe Transport scolaire. Pour rappel, le ramassage scolaire est réalisé par la commune (avec un véhicule et du personnel communal) Avant, le coût était de 1 200€ TTC par mois pour quelques enfants alors qu'aujourd'hui, il sert à plus d'enfants, dans tous les villages et quasiment en porte à porte.

Recettes de fonctionnement

La seule différence significative provient du poste Impôts et taxes. Les montants nous sont fournis par la trésorerie qui ne peut pas nous donner d'explications. Nous serons vigilants notamment sur la compensation de la baisse de la taxe d'habitation.

Investissement

Hors période de gros investissements, le poste remboursement d'emprunts est souvent le plus élevé. Il est inférieur à celui de l'année dernière et devrait continuer à baisser fortement en 2020.

Le poste Ventes correspond à la vente d'une partie du bâtiment Uramel.

Nous avons prévu de terminer les travaux de voirie comme annoncés dans notre profession de foi en 2014.

Les subventions indiquées correspondent au solde qui n'a pas été reçu en 2018.

Jean-Luc MICHEL

ANALYSE FINANCIERE SUCCINTE DE LA COMMUNE ANNEE 2018

L'Année 2018 est marquée par une diminution de la dotation de solidarité rurale de 25 000 € et de la dotation nationale de péréquation de 21 000 €, soit 46 000€ de baisse de nos recettes. Malgré cela la bonne santé financière de la commune a permis de faire face à ces diminutions de ressources. Les résultats des deux sections de fonctionnement et d'investissement 2017 (144 892 €) nous ont permis un niveau d'investissement de 145 000 € sans recours à l'emprunt. La commune a donc pu autofinancer, plus de 104 000€ de travaux d'amélioration et d'entretien dans tous les bâtiments publics (école, mairie etc..) et 41 000€ d'amélioration de la voirie. Le remboursement en capital de notre dette était de 59 000€ et sera en baisse de 4 000 € en 2019. De plus 2019 verra la fin de 3 emprunts qui représentent un remboursement en capital de 10 000 € donc une baisse de ce montant pour 2020.

Le fond de roulement de notre commune et la gestion stricte et attentive de notre secrétaire, lui a permis comme chaque année de ne pas avoir recours à une ligne de trésorerie bancaire.

Comme chaque année, nous étudions la santé financière de notre commune grâce à l'analyse de quatre ratios.

L'endettement par habitant.

En janvier 2015, suite à la réalisation de l'emprunt de 400 000 € pour l'école, cet endettement était monté à 982 € par habitant, cette année, malgré la réalisation d'un crédit pour le tracteur en 2017, ce ratio est de 821 € par habitant. Le calcul financier des échéances des emprunts entraîne une part du capital croissant tout au long du remboursement, ceci a pour conséquence d'accélérer la baisse de ce ratio, elle sera donc plus importante en 2019 et ainsi de suite. Nous sommes toujours au dessus de la moyenne, mais notre capacité de financement est suffisante pour faire face à nos charges de remboursement d'emprunts. Les remboursements annuels du capital et la fin de trois emprunts en 2019 nous aideront à nous rapprocher du niveau moyen fin 2019.

Le coût du remboursement de la dette par habitant en capital

Pour 2018, celui-ci est de 62 € par habitant, globalement ce remboursement représente 9 % de nos recettes de fonctionnement et 66 % de notre excédent. Nous disposons donc de 34 % de notre capacité d'autofinancement pour entretenir nos infrastructures, ce niveau a baissé suite à la diminution de nos recettes de fonctionnement.

La capacité de désendettement

Ce ratio favori des banques, évalue le temps nécessaire à la commune pour se désendetter totalement si elle stoppe toute autre dépense d'investissement mis à part le remboursement des emprunts. Il est aujourd'hui de 8,8 ans, ce ratio s'est dégradé au regard de la baisse de notre excédent de fonctionnement, je rappelle que le seuil critique est de 10 ans. La baisse de notre encours de dette, permettra son amélioration dès 2019.

Le taux d'utilisation de la ligne de crédit

En 2018, comme les autres années, nous n'avons pas eu besoin d'aide bancaire en trésorerie.

Notre fonds de roulement, associé à une bonne répartition de nos dépenses sur l'année et à une gestion prévisionnelle rigoureuse de notre secrétaire nous ont permis de passer cette année sans frais bancaires.

Nous ne prévoyons pas de ligne de crédit de trésorerie concernant le fonctionnement en 2019.
 Nous prévoyons de passer l'année 2019 sans nouveau prêt bancaire, l'excédent de fonctionnement 2018 nous permettant, en l'affectant à la section d'investissement, d'autofinancer nos prévisions.

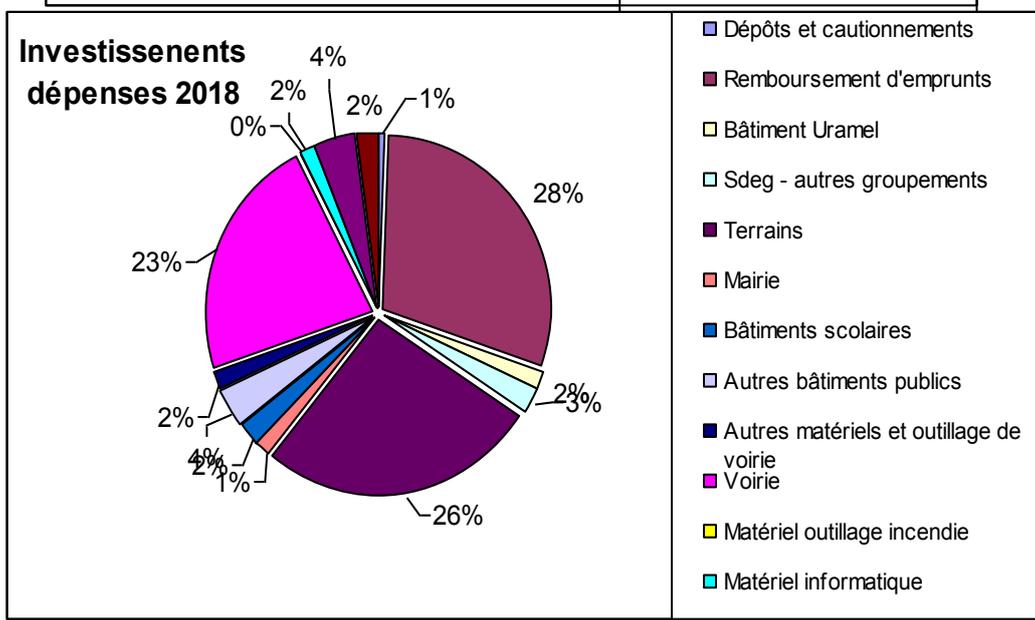
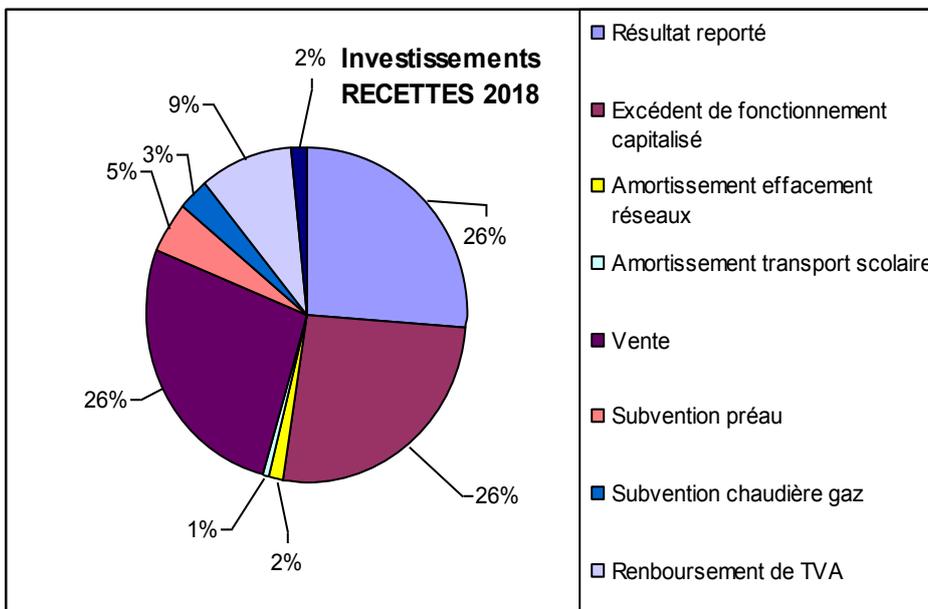
Les finances de la commune de Sers sont saines

Le cabinet d'expertise financière mandaté par le grand Angoulême a jugé notre situation financière correcte, en soulignant la baisse de notre ratio d'indépendance financière, il a confirmé notre analyse de faire une pause dans notre recours à l'emprunt.

Le financement de nos futurs projets devra continuer comme dans le passé à être basé sur une recherche de subventions représentant une part majoritaire de nos ressources.

Les années à venir devront nous permettre de consolider encore notre situation financière en étant vigilants sur la pérennité de notre excédent de fonctionnement afin de faire face aux imprévus que nous subissons tant au niveau communal que communautaire, comme la disparition de la taxe d'habitation.

Renaud TESTEMALE



« Nos nounous agréées »

Travail à domicile au service des familles, le métier d'assistante maternelle requiert un réel investissement et de la patience, pour accueillir des enfants au quotidien.

En lien avec le Conseil Départemental et la PMI, l'assistante maternelle doit avoir des compétences et bénéficier d'une formation, pour faire face à toutes les situations possibles au cours de son travail. Elle doit faire preuve d'un réel sens de l'organisation et assurer la sécurité à son domicile, en toutes circonstances.

Annie RASSIN

Elle rempile pour trois ans.

Epouse de Patrick et mère de Stéphane, jardiniers paysagistes sur Sers dont je vous ai déjà parlé, Annie Rassin accueille des enfants depuis 1998 dans sa maison de l'Âge, au calme, avec une belle vue sur la vallée, sur Nanteuil et sur Bouex, et par temps clair sur les coteaux de Champniers et sur les éoliennes d'Anais.

Elle a longtemps travaillé dans des commerces, des magasins de chaussures à Bordeaux puis à Angoulême après son mariage à Sers en 1984 et même, après avoir élevé ses enfants, dans une supérette à Dignac.

C'est quand elle vient habiter à l'Âge en 1997 qu'elle trouve sa vocation et décide de s'installer dès 98 comme Nounou agréée pour 4 enfants.

Elle vient de fêter ses 60 ans (ce sont les enfants qui ont préparé le gâteau) et ne prendra sa retraite qu'à 63 ans. A la rentrée de septembre 2019, elle n'aura plus que deux enfants en permanence et assurera des remplacements pour deux autres jusqu'à l'été 2022.

Avec elle, les enfants sortent souvent sur la grande terrasse, sur les chemins quand il fait beau. Elle les balade régulièrement.

Car il y a la bibliothèque de Garat une fois par mois, où les enfants peuvent lire et emprunter des livres, et une fois par semaine le relais des assistantes maternelles (RAM) de Dignac, où les enfants s'initient à la musique, à la peinture, aux jeux comme celui de la piscine à balles et au toboggan (où même les parents, soit dit en passant, peuvent accompagner leurs enfants en bas âge le mercredi matin).

Annie continue de suivre régulièrement des soirées de formation, sur l'alimentation, la propreté, etc...On voit tout de suite qu'elle aime ce métier, c'est d'ailleurs, pour elle, plus une vocation ou un sacerdoce. Et les enfants le ressentent, rien de tel que de travailler dans ce qu'on aime et avec ceux qu'on aime !

Tel : 05 45 24 99 06 ou
rassin.patrick@yahoo.com

Patrick ANDRIEUX



Barbara GERMAIN

Elle accueille les enfants dans une belle maison, construite par son conjoint Guillaume Lachaise et son beau-père, avec un espace plein-air de jeux, sur la droite en allant vers les Bibots, juste après le croisement avec le lotissement des Fontenelles.

Barbara a 30 ans. Elle est inscrite sur « nounou-top.fr ». Avec un Bep de secrétariat, un Bac marketing et une première année de droit, elle entre à 19 ans dans le prêt-à-porter féminin, et se retrouve « Visual-marchandiser » chez Zara, ce qui la fait se déplacer à Bordeaux, Poitiers et Bègles, pour des ouvertures et mises en place de nouveaux magasins. Son métier consistait à mettre en scène et à valoriser les collections de produits, tout en respectant l'identité et l'esprit de la marque afin d'optimiser les ventes.

C'est intéressant quand on est célibataire mais plus compliqué lorsqu'on a des enfants en bas âge, ce qui fait qu'elle suit très vite un premier module de formation de nounou de 60 heures organisé par le Conseil départemental dès septembre 2017 et se retrouve agréée pour démarrer son activité de nounou dès Mars 2018, avec seulement un enfant plus le sien. Elle a été agréée pour 4 enfants en juin 2018 et elle vient de valider un second module de 60 heures afin d'obtenir, en juin 2019, un Cap d'accompagnement éducatif de petite enfance, avec les agréments EP1 et EP3.

Chaque semaine, elle accompagne les 4 enfants au « relais des assistantes maternelles (RAM) » de Dignac, à la bibliothèque et sur l'aire de jeu de Garat près de l'école (en attendant que celle de Sers soit réalisée). Elle tient un cahier de transmission relatant les activités suivies par chaque enfant dans la journée avec les photos à l'appui.

« Ils grandissent dans le jeu et évoluent ensemble, chacun avec ses habitudes, plein d'amour et de joie ! Ils arrivent ici le matin et se précipitent vers la salle de jeux, sans état d'âme, remplis d'enthousiasme » dit-elle, toute émue rien qu'à le formuler !

Deux places disponibles à effet de septembre 2019 Tel : 07 78 14 55 81

Ou Courriel : bar.germain@gmail.com

Patrick ANDRIEUX



Deux autres assistantes maternelles agréées sont déclarées sur notre commune :
 Mme **BOCQUILLON Jessica** Route du Moulin à vent (2places)
 Mme **TEXIER Françoise** Route du Moulin à vent (1 place)
 Ces deux nounous pourront bénéficier d'un prochain article si elles le désirent.

DROIT ET DEVOIR EN MATIÈRE DE VOIRIE ET ESPACE PUBLIC POUR LES ADMINISTRÉS

ENTRETIEN

Chaque habitant est tenu de respecter quelques obligations sur sa propriété et aux abords.

Ces obligations sont régies par : le code général des collectivités territoriales, le règlement de voirie, l'arrêté permanent portant sur la propreté, salubrité et intégrité du domaine public.

ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET CANIVEAUX

Trottoirs

Les riverains doivent maintenir les trottoirs en bon état de propreté sur toute la largeur, au droit de leur façade. Le nettoyage concerne le balayage, mais aussi le désherbage et le démoussage des trottoirs.

Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage le recours à des produits phytosanitaires (produits chimiques) est strictement interdit.

Les déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et traités avec les déchets verts (compostage, collecte ou évacuation en déchetterie).

Caniveaux

Il appartient aux riverains d'assurer par l'enlèvement de tous débris et feuillages le bon écoulement des eaux pluviales dans les tuyaux de descente, ainsi que dans les caniveaux ou fil d'eau. (Arrêté permanent portant sur la propreté, salubrité et intégrité du domaine public).

ENTRETIEN DES PLANTATIONS

La taille des haies

Il convient à chaque habitant de tailler ses haies autour de sa propriété, pour éviter des situations dangereuses (par exemple un piéton obligé de descendre du trottoir pour poursuivre son chemin). (Règlement de voirie) (Arrêté permanent portant sur la propreté, salubrité et intégrité du domaine public).

L'élagage des arbres et arbustes

De même que les haies, les arbres et arbustes bordant le domaine public doivent être élagués au droit de la limite de propriété.

A défaut d'usage ou de coutume, ce sont les règles du code civil qui s'imposent.

La végétation des particuliers n'est nullement autorisée à empiéter sur le domaine public où elle peut constituer une gêne, voire un danger, pour les utilisateurs du domaine public (c'est-à-dire nous tous).

Les plantations et les pelouses

Il y a obligation pour les occupants d'entretenir leur parcelle à des horaires décents pour les voisins..

Le ramassage des feuilles

Il convient aux habitants de balayer trottoirs et bordures autour de leur propriété afin d'éviter tout accident malencontreux (piéton glissant sur les feuilles, par exemple).

Responsabilité de l'usager

Si un accident survient sur un trottoir et que la victime estime que cet accident s'est produit suite à un défaut d'entretien, elle peut engager des poursuites à l'égard du riverain concerné.

L'abandon d'objets encombrants (conteneurs ou poubelles) ou déchets sur l'espace public est interdit, la commune de Sers pourra, lorsque les contrevenants sont identifiés, facturer les frais de nettoyage après mise en demeure.

Les poubelles ou conteneurs doivent être sortis la veille au soir et rentrés suite au passage du ramassage. (Arrêté permanent portant sur la propreté, salubrité et intégrité du domaine public).

Jean-Charles DOBY

PROGRAMME VOIRIE 2019

Quelques détails sur les différentes opérations qui seront exécutées sur la commune.

- Charbontière : Pose de 12 m de bordures pour éviter des écoulements vers des propriétés et en faciliter l'écoulement.
- Chez Léger : (route de chez Léger) exécution de 26 m de tuyau diam. 300 dont 8 m en traversée de chaussée, toujours pour évacuer les eaux de ruissellement.
- Chemin des Fontaines, en prolongement vers le cimetière : Mise en place de calcaire, facilitant la piétonnisation et effacement des racines apparentes.
- Obstacle de la route du Moulin à Vent : effacement des barrières vétustes et remplacement par des bordures laissant un passage de 2.10 m de large pour véhicules légers, en surélevé, en arrière des bordures trottoir en béton permettant aux camions ou tracteurs de franchir l'obstacle.
- Chemin de Belleveau : Traitement en enrobé sur 300 ml des chemins avec reprofilage.
- Route de la Laiterie : Traitement en enrobé sur 1200 m², l'extrémité haute étant en négociation avec un propriétaire.
- Reprofilage du chemin de Jean de Sers vers RD allant à Bouex
- Chemin du Cormier : Traitement en bicouche.
- Chemin des Sables : Traitement et reprofilage en calcaire.

L'ensemble de ces travaux devrait être réalisé courant septembre/octobre par une entreprise désignée par appel d'offre.

Estimation globale environ 40 000 € T.T.C.

Jean-Charles DOBY



JE RESPECTE MON VOISINAGE

Les travaux de jardinage et de bricolage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique "tondeuses , jets haute pression , coupe bordures....."ou générant des bruits dont les fréquences se différencient nettement de celles existantes habituellement ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes :

- Jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30.
- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

ARRETE PREFECTORAL DU 20 AVRIL 1999

Le respect du voisinage implique également à veiller à la non divagation des animaux domestiques "chats et chiens " et de faire attention aux aboiements intempestifs des chiens.

RAPPEL



Ces Sersois entrepreneurs

La boutique de Sophie et Lionel, art et création.

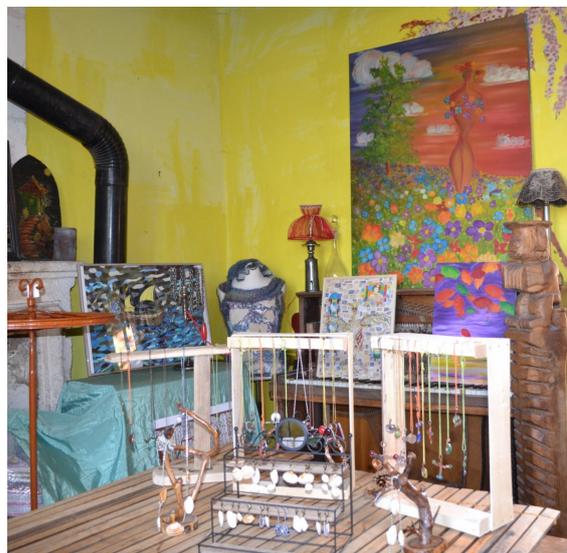
Sophie et Lionel PARDESSUS sont deux artistes qui habitent la ferme de Bellevau depuis 20 ans pour lui et 12 ans pour elle.

Originaire de Rognac, après un début en fac de sciences, puis des études de biochimie qui débouchent sur un BTS en agro-alimentaire, Lionel travaille un temps chez Danone puis change de profession en passant un Cap d'ardoisier –zingueur qui l'amène à travailler à Périgueux et Poitiers. Il s'inscrit un temps en tant qu'artisan du bâtiment puis devient salarié éducateur technique à Gond-Pontouvre.

Sophie vient de Garat, elle a obtenu un Cap de cuisine et elle travaille à temps partiel pour la mairie d'Angoulême, dans la restauration scolaire.

Sophie et Lionel se sont inscrits comme artistes. Ils vendent leurs créations sur internet, dans les expositions, sur les foires et marchés comme celui de Vouzan. Vitraux, peinture à l'huile, sculptures, petit mobilier, bijoux comme des boucles d'oreilles en coquillages, colliers de verre, couture, chapeaux, lampes, dessins. Ils sont tous deux affiliés à la « maison des artistes » qui leur donne droit à l'entrée de nombreuses expositions et musées parisiens.

Bien retirés dans un cadre isolé et paisible, non loin des sarcophages mérovingiens, de l'ermitage des cinquième et sixième siècles, de l'ancienne chapelle et de la fontaine miraculeuse où il fait bon se recueillir, ils créent sans cesse et vivent de la vente de leurs créations. On les trouve sur Amazon et Facebook en tapant « la boutique de Sophie et Lionel », on peut les joindre au Tel : 09 64 44 57 73 ou 06 64 83 96 14 et par courriel : sophie.gaury16@orange.fr



Patrick ANDRIEUX

Jean Christophe REY habite « Chez Léger » depuis 2016.

Après un bac pro à Ruelle puis un BTS électronique à Paris, il devient salarié durant 10 ans dans l'entreprise de ses parents, la SODATEC, située à Ste Catherine, puis il se met à son compte en 2002 en créant « AXIS Etudes et Développement », entreprise installée au château de Charbontières.

En 2004, pour des raisons familiales il transfère sa société sur la région parisienne, jusqu'en 2015. Mais la campagne lui manque et le voici de retour chez nous.

« AXIS études et développement », assure la conception, la réalisation et la maintenance de sous-ensembles électroniques spécifiques dans les domaines du test et de l'énergie, mais également parfois de l'électronique générale.

Si vous êtes « particuliers » inutile de le contacter, son entreprise ne s'adresse qu'à des professionnels. Il travaille au niveau national essentiellement pour de grands groupes comme RATP, SNCF, MBDA, CEA etc...mais également pour des PME.

Il a joué au foot à Garat jusqu'à l'âge de 33 ans. Sa grande fille a été à l'école de Sers et sa plus petite est actuellement à l'école de Vouzan.

Passionné de sport automobile, il participe à des courses d'endurance comme LAMARA CUP (endurance de 8h à 24h), la dernière s'étant déroulée au sud du Portugal, à Portimao.

Il vient de déposer un permis de construire pour créer « Chez Léger » un bâtiment réservé à son activité.

Si vous êtes professionnel, et uniquement, n'hésitez pas à le contacter au 06 30 48 60 11 ou par courriel à : jeanchristophe@axis-electronique.fr



JESSICA GARCIA, Bois et compagnie

Née à Agen (Lot et Garonne), où elle a vécu jusqu'au Bac et un début en fac de droit, Jessica Garcia est d'abord employée chez Kiabi qui lui propose une mutation qu'elle accepte, à Auch, préfecture du Gers, où elle fait la connaissance de son futur conjoint, Mikael, originaire du Gers mais militaire de carrière à Angoulême depuis 2006, au premier Rima. C'est pourquoi le couple se retrouve un jour à Sers, propriétaire d'une grande maison, chemin du cormier. Avec deux enfants en bas âge, dont l'aîné est déjà à l'école de Sers, pas question, pour Jessica, de reprendre un travail de vendeuse ou de serveuse pour le moment !



Après une semaine de formation en Chambre des Métiers et de l'Artisanat elle s'inscrit comme autoentrepreneur le 20 février 2018, créatrice d'objets décoratifs pour enfants: Beaucoup de bois à découper, des lettrages, des étagères décoratives, des miroirs, des porte-manteaux, ou bien des lampes comme cette urne carrousel tenant lieu de veilleuse et lampe de chevet pour chambre d'enfant qui fait un tabac.

Elle n'a, pour le moment, pas eu à exposer ses chefs-d'œuvre dans aucun marché fermier ou de Noël puisque ça a l'air de fonctionner comme ça, par le bouche à oreille, mais ça viendra peut-être.

Mais alors, où vend-elle, me demanderez-vous ? On la trouve sur Internet ; elle affiche ses créations sur sa page Facebook Wood&Coet on peut lui écrire à jessicag47600@hotmail.fr

On peut aussi la joindre au tel : 06 58 94 28 18 mais c'est mieux de regarder d'abord les photos sur le Net.

Les entrepreneurs sersois



Les trouvailles de Célestine, « Brocante, Vintage et Shabby chic »

Virginie LACOUR, 44 ans, et Jean Marie Lartoux habitent chemin de la fontaine depuis 18 ans. Virginie est brocanteuse.

Après un apprentissage de vente à Ruelle à 14 ans, puis le Cap qui va avec, après une vie de vendeuse dans diverses boutiques sur Angoulême, elle postule chez Hermès à Montbron et obtient un CDI mais suite à des problèmes de santé et une inaptitude au poste pourtant désiré, la médecine du travail la reconnaît comme travailleur handicapé et depuis, pour le plaisir de la découverte, elle chine un peu partout pour trouver la bonne affaire, dans les grandes demeures qui se vident avant la vente, dans les vide-greniers et sur le Net.

Et pourquoi ne pas en faire son métier ? Ce cap est franchi en décembre 2018, lorsqu'elle s'inscrit en tant qu'autoentrepreneur. Nom commercial de l'entreprise, « Les Trouvailles de

Célestine », Célestine étant la petite chienne de Virginie pour laquelle elle laisse la télé allumée pour lui tenir compagnie, quand elle s'en va chiner.

Virginie reçoit sur rendez-vous, ne déballe pas, n'expose jamais, because « bobo dos », son handicap. Tout sur le Net : vous pouvez la trouver sur Facebook et Instagram en tapant « Les Trouvailles de Célestine ». Elle vient de tourner à la Télé, dans l'émission « Affaire conclue ». Vous avez pu l'y suivre ce mois, sur la 2, quand cet épisode a été diffusé. Tel : 06 58 90 08 98 et Courriel : virginielacour2210@gmail.com

Patrick ANDRIEUX

Etat civil

NAISSANCES :

CHRISTODOULOU Antoine Nicolas Patrice né le 12 Février 2019 à SAINT- MICHEL

FAURAN Valérian Winston Olivier né le 06 Mai 2019 à SAINT- MICHEL

Bienvenue à ces jeunes Sersois

DÉCÈS :

BOUTINOT Jean Pierre décédé le 21 Mars 2019 à SAINT-MICHEL

INIAL Emile décédé le 22 Avril 2019 à SERS

Nous adressons aux familles nos plus vives condoléances

SERS en chiffres clés

POPULATION

Superficie : 14,17 Km² : 7% artificialisés
 Nombre de ménages : 359
 Nombre d'habitants : 888

AGE

0 à 19 ans (scolaires) : 24%
 20 à 44 ans (junior) : 33%
 45 à 64 ans (seniors) : 26%
 65 ans et plus (retraités) : 17%
 Personnes isolées : 20%
 Couple sans enfant : 39%
 Couple avec enfant : 37%
 Famille mono parentale : 3%
 Taux de natalité : 4,7 %
 Taux de mortalité : 7%
 Inscrits sur les listes électorales en 2017 : 672

ACTIVITES

Agriculteurs : 5
 Artisans commerçants : 10
 Professions intermédiaires : 123
 Employés ouvriers : 102

REVENUS

Parts de foyers fiscaux imposables en 2016 : 41.6%
 Revenu fiscal moyen : 26483 €
 Nombre de logements : 411
 Nombre de résidences principales : 362
 Nombre de résidences secondaires : 28
 Part de logements vacants : 5.2 %
 Nombre de PC commencés en 2018 : 2
 Part de propriétaires : 80.1%
 Part de locataires dans le parc public : 1.1%
 Part de locataires dans le parc privé : 16.5%
 Part de logements 1 à 2 pièces : 5.4%
 Part de logements 3 à 4 pièces : 39.1%
 Part de logements 5 pièces et plus : 55.5%

EMPLOI

Nombre d'emplois : 69
 Répartitions emplois privés/publics : 58.6/41.4 %
 Nombre d'entreprises au 31/12/2016 : 41
 Créations d'entreprises en 2017 : 5
 Nombre d'établissements au 31/12/2017 : 43
 Création d'établissement en 2017 : 5

Toutes ces informations sont extraites de l'atlas du Grand Angoulême réalisés par les services de l'agglomération.

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UN BIEN
SUR LE TERRITOIRE DU GRAND ANGOULÊME ?

L'AGGLOMÉRATION VOUS PROPOSE

1 HEURE GRATUITE

avec un(e) professionnel(le) de
l'architecture et de l'urbanisme



2 jours
de 9h
à 18h

Le 14 et 15 Juin

14/06 à la Mairie de Sireuil et à la Mairie de Brie
15/06 à la Mairie de Bouëx

ENTRETIEN SUR INSCRIPTION
POUR PARTICIPER CONTACTEZ LE
0 805 38 38 94

Grand Angoulême

LAB Invivo

BIMBY

Conseil de développement

La Deuxième Rencontre Citoyenne Territoriale du Conseil de Développement va se dérouler à Sers le **28 mai** !

Le Conseil De Développement de la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême est un espace de dialogue, de réflexions et de propositions autour de questions qui touchent le quotidien des habitants .

Contribuer à la dynamique démocratique locale en allant au plus près des territoires, au plus près des bassins de vie et de ses habitants est un axe fort de notre action .

Venez contribuer, vous rencontrer, échanger et proposer.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter Lionel MAHERAULT représentant la commune de SERS au 06 34 44 33 35 .

Comment mieux associer les citoyen.ne.s à l'action publique ?

Le rural est-il le contraire de l'urbain ?

Quels services publics demain ?

Le Conseil de Développement est une instance de démocratie participative indépendante composée d'une centaine de citoyen.ne.s bénévoles.

Ce projet d'écoute de la parole des citoyen.ne.s est mené en parallèle par plusieurs Conseils de Développement de la Région Nouvelle Aquitaine.

Nous transmettrons à l'ensemble des élus locaux vos impressions, idées, propositions.

Les citoyen.ne.s du Conseil de Développement de GrandAngoulême

vous invitent à leur
2^e Rencontre Citoyenne Territoriale
**« Notre territoire, oui...
mais pas sans moi ! »**

le mardi 28 mai 2019
de 18h30 à 20h30
à la Salle des Fêtes de Sers
Bourg, 16410 Sers



Proposer, organiser un co-voiturage : www.togetzer.com/covoiturage-evenement/6suz37



Contact : 05 45 93 08 28
www.codevgrandangouleme.fr

 **Conseil
de Développement**
Partager Échanger Proposer



Première Soirée St Patrick

Le 16 mars dernier, l'APE Sers-Vouzan a organisé sa première soirée St Patrick. Dans une ambiance de pub irlandais, entre amis ou en famille, chacun a pu déguster différentes sortes de bières, accompagnées de tapas. Le jeune DJ Hubert a su enflammer la piste et l'ambiance était au rendez-vous. Nous avons eu le plaisir de partager la 60^{ème} bougie d'Annie RASSIN nous lui souhaitons à nouveau un joyeux anniversaire !!!

Oeuf Géant

Pour la deuxième année consécutive, Stéphanie et Alexandre Fleurant, parents d'élèves et responsables des boulangeries Blenews, ont offert un œuf géant à l'APE pour la réalisation d'une tombola de Pâques. Un deuxième et troisième lot étaient aussi en jeu. Nous remercions tous les enfants et parents des écoles, activement mobilisés pour vendre les tickets à leurs familles, amis et voisins ! Bravo aux trois gagnantes de cette tombola qui vont se régaler et merci encore à notre sponsor !! Une belle petite somme pour de nombreux projets d'école !!

Vendredi 12 avril : vente de fleurs

Vacances de printemps riment avec plantations... Encore une belle après-midi ensoleillée pour notre vente de fleurs qui cette année s'est déroulée à l'école de Sers et sur le marché de Vouzan. Plantes aromatiques, tomates, fraises, géraniums ainsi que des vivaces originales produites par une mamie passionnée : un large choix de plantations pour occuper les jardiniers en herbe pendant les vacances ... A vos marques, prêts, plantez ! Merci à la municipalité de Sers et aux organisateurs du marché de Vouzan qui ont rendu cela possible.



Vie des associations

Court Échel :

Travail et efforts largement récompensés pour Emma, Leelou et Floriane, les étudiantes de l'IUT d'Angoulême.

Elles se sont lancé un défi : Organiser un mini festival musical en partenariat avec l'association collégiale CourtÉchel de Sers.

Dès 19h30, les premiers spectateurs étaient aux portes de la salle des fêtes de Sers, et c'est en tout, pas moins de cent personnes qui ont répondu présent pour assister à cette première.

Après un bref discours d'ouverture, place à "The Smy", trois très jeunes filles, mais déjà pleines de talent. Une heure après, Angel Face prend le relais et continue d'enflammer la salle avec un répertoire très varié joué avec brio.

Et puis arrive la fin du spectacle, le premier bilan est très positif, les spectateurs repartent ravis de cette soirée.

L'équipe de CourtÉchel félicite ces 3 jeunes filles pour leur investissement, leur sérieux et leur réussite.

CourtÉchel



« La vie des associations »

« SERS, une commune qui bouge »



Venez dans la salle des fêtes stimuler votre mémoire !

« C'est très bien d'ajouter des années à la vie, mais c'est encore mieux d'ajouter de la vie aux années ! » déclare Jacqueline Besson, l'animatrice des ateliers mémoire de l'association Part'âge. Et elle ajoute si le mot mémoire vous rebute, parlez-en à celles et ceux qui pratiquent, ils vous diront que c'est, avant tout, ludique et aussi très convivial, et pas seulement à la pause-café ! Tout comme l'activité physique, la stimulation de la mémoire permet de mieux vieillir. Cette activité permet de maintenir ce lien social si précieux à la retraite et de rompre l'isolement. Retraités sersois, parlez-en à votre entourage et rejoignez-nous. Les 41 participants qui viennent, pour un grand nombre, des communes alentour, d'Angoulême et de sa périphérie, vous apporteront leurs différences, qui sont surtout nos richesses, et vous feront redécouvrir ces moments de partage et d'amitié, dans la salle des fêtes de Sers, chaque lundi des semaines impaires. De 14h30 à 16h30, Ateliers « mémoire », jeux de société, randonnées pédestres. Et scrabble de 17h à 18h30.

Judo

La saison se termine bientôt . Les passages de grade vont commencer. C'est un moment important. Chacun aura à coeur de démontrer aux enseignants ce qu'il a appris durant l'année. Les nouvelles ceintures et les récompenses seront remises le vendredi 14 juin. Il sera alors temps de

partir en vacances pour mieux revenir en septembre

Côté résultats nous noterons la participation de Tony Delaborde aux Inter Régions Minimes. C'est une belle prestation.

Tous nos jeunes participent régulièrement aux différents tournois de Charente et Dordogne avec des résultats significatifs: 2ème place par exemple à Mareuil et à Javelhac. Côté ceinture noire, Ils sont 4 voire 5 à prétendre à l'obtention du 2ème Dan....



Nous rappelons que nous proposons des cours de judo à partir de 4 ans dans nos trois dojos, Dignac , Sers et Villebois.

Un cours Self défense est également à votre disposition .

Enfin depuis mars un cours de taïso vous est proposé: le taïso est une activité physique complète vous permettant de retrouver de la mobilité , de la souplesse et de la dynamique. Elle se pratique en tenue de sport, dans les dojos... Venez essayer.

Vous trouverez tous les renseignements, adresses et horaires sur notre page internet Valecheljudo.fr . Et venez visiter notre page FaceBook.

Sentiers / préhistoire

SERS **SAMEDI**
Les Samedis de la préhistoire **27 Juillet 2019**

 **14h30 bourg de SERS** rue Montalembert - Visite Commentée du PREHISTO-SERS puis départ en voiture vers le ROC de SERS

La Géologie au service de la préhistoire


Sabah NIFTAH,
Docteur en Géologie de la Préhistoire.
Enseignante au Rectorat d'Aix Marseille.

3 € Adultes

Conférence
17 h à la Salle des Fêtes de Sers

SENTIERS/PREHISTOIRE Tel: 05 45 24 92 91(en collaboration avec Université de Pays)

SERS **SAMEDI**
Les Samedis de la préhistoire **07 SEPTEMBRE**
2019

 **14h30 bourg de SERS** rue Montalembert - Visite Commentée du PREHISTO-SERS puis départ en voiture vers le ROC de SERS

CONFERENCE

 **Jannu Igarashi** 

assistée de
Hiroshi Ushiro, archéologue, conservateur en chef du musée de Hokkaido
Takuya Suzuki, archéologue, conservateur du musée de Hokkaido



Jannu Igarashi, maître de conférence à l'université des arts de Tokyo.
Docteur en préhistoire au muséum national d'histoire naturelle.
Enseignant actuellement à plusieurs universités à Tokyo.
Un des auteurs du catalogue de l'exposition internationale « Lascaux 3 » au Japon.

3 € Adultes

Conférence
17 h à la Salle des Fêtes de Sers
Art préhistorique au Japon

SENTIERS/PREHISTOIRE Tel: 05 45 24 92 91(en collaboration avec Université de Pays)

La vie des associations

PART'AGE : Brin d'aillet

Après une mise en condition avec un café et des gâteaux, ils étaient une soixantaine de marcheurs à parcourir les bois de Sers à la recherche du muguet, qui, ma foi, s'est avérée bien fructueuse.

A midi, 131 personnes se sont retrouvées à table pour déguster les crudités et le grillon charentais accompagné du brin d'aillet traditionnel.

Ce fut une belle journée ensoleillée et vivement l'année prochaine.

Christiane DUTEIL



« La vie des associations »

« SERS, une commune qui bouge »

Pâques de l'Art : Succès habituel

Plus de 1200 visiteurs ont participé à la 15ème édition de Pâques de l'Art. Beau succès. Remerciements aux bénévoles de SERS en fête qui ont organisé avec brio cette traditionnelle manifestation



REPAS DE LA COMMUNE

Ce 20 janvier, a eu lieu notre traditionnel repas des « aînés » avec 110 convives.
Après que M. le Maire a souhaité la bienvenue et une bonne année, nous avons pu déguster le toujours excellent menu concocté par notre traiteur M. Romain.
Puis, notre duo de choc, Cindy et Patrice, nous a emporté dans des danses tout aussi variées que leur répertoire.
Nous avons passé une bonne journée et rendez-vous est donné pour le 19 janvier 2020.

Christiane DUTEIL



AVIS DE RECHERCHE

Cette porte dite du presbytère est répertoriée à SERS (derrière le bureau de poste)
Savez-vous ce qu'elle est devenue?



DERNIERE NOUVELLE

Une réouverture de la Boucherie Charcuterie est envisagée à compter du 1er Août.
Nous en reparlerons si cette bonne nouvelle nous est confirmée

INAUGURATION DU PRÉAU

Ces derniers jours, une petite manifestation officielle a consacré la fin des grands travaux de l'école.
Après la nouvelle école moderne, après la garderie intercommunale, après la restauration scolaire, après la salle d'évolution, un nouveau préau et une splendide bibliothèque ont été inaugurés.
En présence des parents, des enfants, des enseignants, des élus, Monsieur le Directeur du Cabinet de Madame la Préfète et Monsieur le Maire ont pu se féliciter de telles réalisations.
La commune de SERS peut ainsi être fière de ces équipements au profit des enfants de SERS mais aussi de VOUZAN puisque ces deux communes sont réunies sous forme de RPI et de SIVOS.
Monsieur le Maire en a profité pour aborder de nouveaux projets, proches de l'école et qui concernent aussi les enfants avec la création d'une plaine de jeux à partir de 2020.
Parents d'élèves, enseignants et élus se sont retrouvés pour le verre de l'amitié

